

20 % de logements sociaux, ce n'est pas négociable, c'est la loi

Un logement social est un logement destiné à des personnes à revenus modestes qui ne pourraient pas se loger autrement.

Depuis 2000, la loi dite "Solidarité et Renouvellement Urbains" fixe l'objectif de 20% de logements sociaux dans les villes des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Des pénalités financières (hélas peu persuasives) sont infligées aux communes qui n'atteignent pas ces 20 %.

LA SITUATION DANS LE VAR N'EST PAS ADMISSIBLE !

Dans le Var et dans l'agglomération toulonnaise, ces 20 % sont loin d'être atteints. Toulon, par exemple, atteint péniblement les 15 % de logements sociaux (en 2004, 366 logements réalisés pour un objectif de 812). Certaines communes ne font aucun effort pour construire de logements sociaux et préfèrent payer des pénalités. 7 d'entre elles ont même été sanctionnées par le préfet (Sanary, La Cadière, Le Castellet, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Saint-Mandrier et Puget-sur-Argens).

Dans notre agglomération, 9 demandes de logements sociaux sur 10 ne sont pas satisfaites (chiffres de 2004).

LE LOGEMENT SOCIAL DOIT ETRE UNE PRIORITE DES MAIRES

La cherté et la rareté des terrains dans notre région sont souvent avancées par nos élus pour justifier ces chiffres désastreux.

Mais la pénurie de logement doit absolument être combattue par une volonté politique sans faille : il en va du droit de chacun à se loger.

La section de Toulon de la LDH demande une nouvelle fois que les communes respectent la loi SRU et que les maires aient comme priorité de leur mandat la construction de logements sociaux.

Les prochaines élections municipales des 9 et 16 mars doivent être l'occasion de mesurer cette volonté.